



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

COMITE TECHNIQUE LOCAL 17 AVRIL 2018

Compte rendu

Ordre du jour :

- 1) *Rénovation du tableau de bord de veille sociale : définition des quatre indicateurs complémentaires propres à la direction du Finistère*
- 2) *Réorientation des géomètres sur les travaux fiscaux*
- 3) *Déploiement de SIRHIUS et de la nouvelle organisation des ressources humaines à la DGFIP*
- 4) *Recrutement des volontaires dans le cadre du service civique*
- 5) *Organisation de la campagne IR 2018*
- 6) *Réorganisation du traitement des remboursements de crédit TVA*
- 7) *Rapport d'activité 2017 de la direction*
- 8) *Présentation du bilan budgétaire 2017 et du budget initial 2018 de la direction.*
- 9) *Nouveau dossier de présentation d'un projet dans le cadre du CHSCT*
- 10) *Questions diverses.*

Le Comité technique local présidé par Madame BRIGANT, s'est réuni en deuxième convocation à Châteaulin le 17 avril 2018, en présence de Madame BOUVET et Monsieur SALAUN. Rappelons que cette reconvoction faisait suite au boycott du 9 avril 2018, voir notre déclaration sur notre site web départemental : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article598>.

Rénovation du tableau de bord de veille sociale:

La Direction Générale propose la rénovation du Tableau de Veille Sociale qui sera désormais composé de six indicateurs communs à l'ensemble des Directions et de quatre indicateurs complémentaires à déterminer localement.

Les six indicateurs socles sont les suivants :

1. Taux de couverture des effectifs
2. Nombre de périodes de congés maladie de courte durée de moins de cinq jours
3. Nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps
4. Nombre d'écètements des horaires variables
5. Volume horaire écèté
6. Taux de rotation des agents

Un groupe de travail départemental s'est tenu le vendredi 10 novembre 2017, afin de définir en sus, quatre indicateurs optionnels proposés dans une liste de seize possible . **F.O.- DGFIP29 avait fait savoir à la Direction, sa position de boycott sur cette réunion locale.**

A l'issue de cette réunion, ce sont les indicateurs complémentaires suivants qui ont été retenus :

- nombre de maladie professionnelles déclarées.
- Taux d'absentéisme pour maladie.
- Emplois non pourvus.
- Nombre d'accidents de service (dont trajet) ayant été reconnus (avec ou sans arrêt de travail).

Vote des OS : F.O.- DGFIP29 : abstention. Solidaires-CGT-CFDT : Pour.

Commentaires F.O.- DGFIP

Lors de son intervention, **F.O.- DGFIP29** a rappelé que relooké ou non, le Tableau de Veille Sociale n'a de justification que dans le diagnostic et qu'il ne fournit aucune solution. Ce Tableau de veille fait partie des multiples dispositifs et outils proposés par la Direction Générale pour améliorer les conditions de travail, alors que celle-ci a manifestement renoncé à s'attaquer aux causes réelles de leur dégradation.

Depuis 7 ans, les Espaces de dialogue, Tableau de veille sociale, DUERP, PAP, médiation sociale... sont des outils qui ne font que constater l'inéversible montée en charge des risques psychosociaux (RPS) à la DGFIP.

F.O.-DGFIP continue de répéter que des outils ne font pas une politique. !

Le lien de cause à effet entre Risques Psycho-Sociaux (RPS) et suppressions d'emplois n'échappe à personne, sauf à notre Directeur Général. Pour ce dernier, améliorer les conditions de travail c'est supprimer des missions, via notamment l'Adaptation des Structures du Réseau (ASR), les « lignes directrices » et bientôt les prochaines décisions d'Action Publique 2022.. En effet, si les réflexions autour d'Action Publique 2022 débouchent sur des décisions, elles aggraveront inéluctablement les conditions de travail et amplifieront encore plus le mal-être des collègues.

L'inversion de la courbe de la morosité et du mal-être des personnels n'est clairement pas à l'ordre du jour, et il atteint même un niveau historique si l'on se réfère au dernier observatoire interne de 2017, puisque :

- 54 % (41 % en 2013) des personnels jugent le rythme de changement à la DGFIP trop rapide ;
- 68 % (64 % en 2013) des personnels estiment que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens ;
- 67 % (52 % en 2013) des personnels ne sont pas optimistes concernant leur propre avenir au sein de la DGFIP ;

L'empilement de mesures curatives, dont les dernières en date sont la « charte des bonnes relations au travail », la cellule d'écoute psychologique ou encore la « semaine de la qualité de vie au travail », ne sont que des palliatifs, quelquefois provocateurs, à une situation devenue dramatique.

C'est pourquoi F.O.-DGFIP réitère sa demande d'arrêt des réorganisations de services incessantes et des suppressions d'emplois, et d'un bilan de leur impact sur les personnels et la qualité de service.

Réorientation de la doctrine d'emploi des géomètres :

La Direction a rappelé le cadrage national de la circulaire du 24 mai 2017, conduisant à réorienter progressivement l'activité des géomètres cadastrateurs sur les travaux fiscaux, dans un contexte où les collectivités territoriales ont des attentes au niveau de leurs ressources en matière de fiscalité locale directe.

Selon les orientations nationales, les géomètres conserveraient leurs compétences topographiques permettant d'assurer les travaux liés au parcellaire cadastral.

La part d'activité liée à la mise à jour du bâti sera en revanche progressivement abandonnée au profit de la priorité donnée à la fiabilisation des bases fiscales.

Concernant cette mise à jour du bâti, la Direction Générale déclare ne pas y renoncer, mais vouloir développer des partenariats (IGN, ordre des géomètres experts) et expérimenter de nouvelles technologies...

Concernant les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle orientation de l'activité des géomètres, la Direction Générale préconise un état des lieux départemental, en ce qui concerne les enjeux de nature fiscale et les besoins de formation des géomètres, cette réorientation devant se faire toujours selon la Centrale de manière progressive.

Au niveau Départemental, Madame BOUVET a confirmé que les géomètres conserveraient une partie de leur mission topographique. En ce qui concerne leur réorientation professionnelle, elle a indiqué que leur participation pourrait se situer au niveau des évaluations d'office, des commissions et conventions communales, des révisions foncières, voire des contentieux de terrain. A ce stade, la Direction départementale indique ne pas avoir quantifié la charge des nouveaux travaux qui seraient dédiés aux géomètres, elle évoque cependant un maximum de 30 % réorienté vers le fiscal.

Dans son intervention, la délégation F.O.- DGFIP29 a rappelé ses positions, et notamment le fait que, selon nous, ces nouvelles orientations pourraient conduire à la dégradation voire à l'abandon de la mise à jour du Plan. Pour F.O.- DGFIP, il y a bien un nécessaire équilibre à trouver entre technique cadastrale et fiscalité, car un plan bien tenu est une garantie de maintenir la cohérence des bases d'imposition.

Concernant les 16 géomètres départementaux, la Direction se veut rassurante tout en entretenant le flou en ce qui concerne la réorientation de leur activité, en indiquant qu'ils n'ont pas vocation à devenir des contrôleurs de secteurs fonciers..

F.O.-DGFIP revendique le retour à des services spécifiques des impôts fonciers intégrant toutes les missions cadastrales. Ils doivent être dotés d'un nombre suffisant de géomètres, de contrôleurs et d'agents véritablement formés à la spécialité. F.O.-DGFIP défend le maintien de toutes les missions des géomètres cadastrateurs au sein de la DGFIP.

Nouvelle organisation des services RH à la DGFIP :

En janvier 2019 seront mis en place de nouveaux acteurs en charge de la RH :

- 10 centres de services des ressources humaines (CSRH) dont un à Saint Brieuç;
- un service d'information aux agents (SIA), de compétence nationale, installé à Melun,.

Dans la mesure où une partie des tâches relevant de la gestion administrative et la quasi-totalité des tâches relevant de la pré-liquidation de la paie seront assurées par les CSRH, cette réorganisation s'accompagnera d'une évolution du périmètre des missions des services RH au sein des directions.

Le calendrier 2018-2019 est le suivant :

- **29 Mai 2018** : Déploiement du nouveau système d'information RH SIRHIUS au sein de l'ensemble des directions de la DGFIP. 5 directions préfigureront l'organisation « cible » :
L'Indre (36), l'Indre-et-Loire (37), le Loir-et-cher (41), le Loiret (45) et la Seine-et-Marne (77) seront préfiguratrices des services RH de direction en environnement cible Sirhius (SRHD); L'Indre-et-Loire sera préfiguratrice du CSRH et la Seine-et-Marne sera préfiguratrice du SIA.
- **Septembre 2018** : Installation des agents dans les CSRH, les gestionnaires des CSRH qui arriveront en septembre 2018 suivront un plan de formation d'une durée de 13,5 jours.
- **Janvier 2019** : Déploiement de la nouvelle organisation RH sur l'ensemble du territoire.

Remarque : la première paye préparée par les CSRH de la DGFIP sera celle du mois de janvier 2019.

Le CSRH sera responsable de la préparation des payes des agents des directions rattachées, il constituera un pôle de compétences spécialisé en matière de rémunération.

Garant de la qualité des données du dossier de l'agent, il sera le seul acteur RH à traduire dans SIRHIUS les informations relatives à des changements de situation professionnelle ou personnelle de l'agent ayant un impact en paie (ex : temps partiel, changement de coordonnées bancaires, changement d'affectation...). Il sera un partenaire essentiel des services RH de proximité, mais par contre il ne sera pas l'interlocuteur direct des agents.

C'est le SIA qui sera chargé de répondre aux questions les plus fréquentes des agents pour les questions relevant du périmètre de gestion administrative et paie des CSRH. Il sera le point de sortie unique pour toutes les réponses relatives à ces sujets, y compris lorsque les éléments de réponse auront été fournis par d'autres acteurs.

FO-DGFIP29 a dénoncé cette spécialisation et concentration à outrance, qui prive les Directions locales d'un grand nombre d'emplois, en les vidant petit à petit de leurs missions. Le seul point positif à très court terme, sera l'arrivée de collègues en attente de mutation, dans les départements d'implantation des CSRH...

Déploiement de l'application SIRHIUS :

L'application SIRHIUS a vocation à être déployée à la DGFIP, comme elle l'a déjà été dans plusieurs administrations relevant des ministères économiques et financiers (secrétariat général, DGCCRF, DGDDI, INSEE) ou encore au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. D'ores et déjà, ce sont près de 40 000 agents

issus de ces différentes administrations qui sont gérés dans SIRHIUS et dont la paye est pré-liquidée au moyen de cette application.

Le déploiement de SIRHIUS répond à un double projet :

- un changement d'outil informatique au bénéfice des gestionnaires RH qui a vocation à se substituer aux deux applications AGORA et GAP/GAT. Agora décisionnel sera également remplacé par un nouveau décisionnel adossé à SIRHIUS.
- une rénovation de l'organisation des RH : le périmètre de la bascule dans SIRHIUS concerne toute la gestion RH ayant trait à la gestion des temps et des absences, la gestion administrative et la gestion de la paye (pré-liquidation). Par ailleurs, SIRHIUS sera utilisé par tous les agents de la DGFIP et sera accessible depuis un nouveau portail d'accès aux services RH.








Les applications AGORA et GAP/GAT seront interrompues le **mercredi 23 mai 2018 soir** (dernier pointage) et seront remplacées par l'outil SIRHIUS à compter du **mardi 29 mai 2018 pour tous les agents**. Cette bascule informatique sera réalisée en une seule fois, pour l'ensemble des agents de la DGFIP. L'accès à SIRHIUS se fera exclusivement par l'intermédiaire du portail RH, intitulé « mon espace RH », accessible via le portail applicatif ou un lien direct sur la page d'accueil Ulysse.

La bascule sous environnement SIRHIUS nécessitera une attention particulière concernant les points suivants :




- ➔ **gestion des congés prévisionnels** : Les congés prévisionnels saisis dans AGORA ne seront pas repris dans SIRHIUS, quelle que soit la période visée par le congé. Les agents ayant saisi, dans AGORA, un congé sur une période postérieure à la bascule, devront procéder à une nouvelle saisie de ce congé dans SIRHIUS.
- ➔ **gestion des horaires variables** : La fermeture dès le 23 mai au soir des applications AGORA Libre service et AGORA pointage Web nécessitera une régularisation des horaires à l'ouverture de l'application SIRHIUS le mardi 29 mai. Des précisions seront apportées aux agents à l'instar du courriel adressé le 15 mars 2018 lors de la répétition des travaux de bascule.
- ➔ **après la bascule SIRHIUS**, l'accès aux applications AGORA Gestion et GAP/GAT sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2018. En revanche, l'accès à AGORA libre service sera définitivement fermé à partir du 23 mai 2018 en soirée. Les applications GAP et GAT seront ouvertes aux gestionnaires RH, en consultation seulement.

FO-DGFIP29 met en garde tous les agents sur les risques inhérents à ce changement informatique. Surveillez bien la bonne transcription de vos données...Par ailleurs, les jours de carence comptabilisés depuis le 1^{er} janvier 2108 pourraient être décomptés sur la paie de juillet 2018.

MON ESPACE SIRHIUS

<p>Accès à SIRHIUS J'accède à mon espace agent dans SIRHIUS</p> <p>Accéder </p>	<p>Anomalies sur temps J'ai une anomalie dans la gestion de mes horaires et je souhaite faire une régularisation</p> <p>Accéder </p>	<p>Saisie de congé / absence Je souhaite déposer une demande de congés ou d'absence</p> <p>Accéder </p>	<p>Suivi des demandes de congé / absence J'ai déposé une demande et je souhaite savoir où elle en est</p> <p>Accéder </p>
<p>Documentation SIRHIUS Je consulte les pas à pas agents ou responsables</p> <p>Accéder </p>	<p>Validation des demandes Je valide les demandes déposées par les agents du service ou de l'équipe dont je suis responsable</p> <p>Accéder </p>	<p>Demande de vœux Je crée, je modifie ou je consulte une demande de vœux déposée pour participer à un mouvement de mutation</p> <p>Accéder </p>	

MES AUTRES APPLICATIONS VIE DE L'AGENT

<p>EDEN RH</p> <p>Accéder </p>	<p>FRAIS DE DEPLACEMENT</p> <p>Accéder </p>	<p>MES BULLETINS DE PAYE ENSAP</p> <p>Accéder </p>
--	---	--

Pour conclure F.O.- DGFIP a rappelé que le déploiement de SIRHIUS ne justifiait en rien la mise en place des CSRH et du SIA, mais qu'en réalité, cet outil informatique répondait à un objectif de réduction des coûts, puisque que l'économie de 300 emplois avait clairement été évoquée par les Ministres Mrs SAPIN et ECKERT à l'époque.

Organisation de la campagne déclarative d'impôt sur le revenu 2018 :

Le seuil des revenus qui impose de télédéclarer est cette année abaissé à 15 000 €, ce qui concerne 79 000 foyers supplémentaires pour le Finistère.

Le calendrier 2018 présente les caractéristiques suivantes :

- ouverture de la campagne le lundi 9 avril 2018,
- ouverture de la télédéclaration le mercredi 11 avril 2018,
- date limite de dépôt papier le jeudi 17 mai 2018,
- date limite pour télédéclarer le mardi 29 mai 2018.

Nouveautés législatives :

- ✓ Abaissement du seuil de déclaration obligatoire par internet à un RFR 2016 de 15 000 €;
- ✓ Modification des modalités d'application du crédit d'impôt en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale pour les dépenses réalisées à/c du 1/9/17;
- ✓ Incidence du PAS sur la campagne 2018 (collecte des RIB, fiabilisation des états-civils, gestion des doubles taxations, questions sur le taux, les acomptes, les options et GESTPAS);
- ✓ La mise en place de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI);
- ✓ La réforme de la Taxe d'Habitation (TH).
- ✓ **Nouveautés de la déclaration en ligne et des services en ligne :**
- ✓ Pré-cochage de la rubrique réduction et crédit d'impôt en présence d'informations PAJE et/ou CESU;
- ✓ Pré-affichage des personnes à charge et personnes majeures rattachées lorsqu'elles ont été signalées en 2017;

- ✓ Intégration de l'outil d'Aides Conversationnelles en Ligne (partage d'écran entre un agent et le contribuable). Cet outil concerne uniquement les centres de contacts et les CIS ;
- ✓ Authentification à partir de France Connect.

Comme lors des campagnes précédentes, les heures d'ouverture des SIP et des Trésoreries mixtes restent inchangées. Des permanences sont par ailleurs prévues dans le cadre de conventions passées avec certaines communes. (Guipavas, Fouesnant). **F.O.-DGFIP29 est intervenu pour relayer la demande sur Crozon, qui devrait aussi être prise en compte.**

Afin de soulager les SIP-SIE de leurs appels téléphoniques, deux pools téléphoniques seront positionnés au CFP de Brest Duquesne et Quimper TY NAY.

Des PC en libre-service sont mis à disposition à l'intérieur des SIP, 6 à Brest, 4 à Quimper et Morlaix, 2 à Douarnenez, Carhaix, Chateaulin et Quimperlé.

Plusieurs services participent à l'aide à la télédéclaration (Brigades, PCE,BCR) ainsi que le PCRП pour les dossiers complexes (revenus étrangers, revenus fonciers avec investissement locatifs...).

Pour **F.O.-DGFIP29**, la diminution des effectifs ne permet plus aux SIP de faire face, à eux seuls, à la réception pendant la campagne IR.

FO-DGFIP29 a aussi souligné que les informations liées à la mise en place du PAS seront chronophages dans la saisie des déclarations.



F.O.-DGFIP29 est aussi intervenu pour rappeler l'urgence de finaliser la sécurisation de l'accès à Brest Duquesne, dans ce contexte de très forte affluence des usagers.

Traitement du remboursement des crédits de TVA par la Division du contrôle fiscal :

Découlant d'instructions nationales, Une note départementale du 25 janvier 2018, porte des modalités de réorganisation du traitement des remboursements de crédit de TVA. A compter de la parution de cette note, les SIE ne traiteront plus que les demandes de RCTVA inférieures à 100 000 € en circuit court, alors que les demandes de remboursements inférieures à 100 000 € en circuit long relèveront désormais des PCE.

Pour ce qui concerne les demandes supérieures à 100 000 €, elles seront désormais confiées à la Division du contrôle fiscal, en lieu et place de la Division des affaires juridiques.

Rapport d'activité 2017 de la DDFIP29 :

Ce rapport annuel dresse le bilan des moyens, des missions et les résultats de la Direction du Finistère sur l'année écoulée.

Concernant les moyens, **F.O.- DGFIP29** a dénoncé la diminution des emplois depuis 4 ans au sein du département, 1223 emplois étaient implantés au 1^{er} janvier 2013, 1105 au 1^{er} janvier 2017, le taux d'emplois disponibles étant de 92,66 %.

La répartition homme/femme est de 65 % de femmes et 35 % d'hommes dans le département, 29 % des effectifs ont entre 41 et 50 ans et 61 % des effectifs ont plus de 50 ans.

Concernant les indicateurs de résultats sur les nombreuses missions, il est à noter que les objectifs cible sont atteints voire dépassés sur quasiment tous les secteurs d'activité.

Pour F.O.-DGFIP29, ces très bons résultats sont à nouveau à mettre à l'actif de l'engagement professionnel sans faille des personnels, qui au-delà d'un satisfecit, attendent toujours une bien meilleure reconnaissance que le gel de leur rémunération, et la limitation de leur possibilité d'avancement !!

Recrutement des volontaires dans le cadre du service civique :

Pour la 3ème année consécutive, il est prévu le déploiement du service civique dans les services de la DGFIP en 2018, soit potentiellement 600 nouveaux volontaires.

Pour le Finistère, 4 postes sont proposés au 15 mars 2018 et 2 postes au 15 septembre 2018. La durée de service civique est de 8 mois , le travail hebdomadaire est de 24 heures.

Faute de candidats, seuls deux volontaires ont pu être recrutés à compter du 15 mars 2018 pour les CFP de Brest et Quimper.

F.O.- DGFIP a rappelé que le dispositif du service civique s'était inscrit au départ dans le cadre d'une commande gouvernementale visant à retarder l'arrivée des jeunes sur le marché du travail. Quant à sa déclinaison à la DGFIP, il s'agit de confier aux volontaires du Service Civique (des jeunes de 16 à 25 ans sous rémunérés) les tâches en lien avec l'accueil, alors que cela fait des années que dans certains grands sites, des collègues de la DGFIP interviennent jusque dans les halls voire dans la rue pour orienter les usagers !

Pour F.O.- DGFIP, l'arrêt des suppressions d'emplois, et le renforcement de notre administration par le recrutement immédiat de fonctionnaires de catégorie A, B et C, sont les conditions pour que la DGFIP puisse accomplir toutes ses missions au bénéfice de tous nos concitoyens.

Dossier de présentation d'un projet de restructuration :

Présenté en CHS-CT du 9 avril dernier, ce dossier de présentation vise à remplacer l'actuelle fiche d'impact dont le contenu s'avérait insuffisamment précis et détaillé pour que les instances de dialogue social (CHS-CT et CT) puissent appréhender les conditions de travail, lors de la conduite des projets de restructurations.

Dans cette optique, il est notamment rappelé l'importance d'opérer cette présentation le plus en amont possible, tout en ayant une approche plus qualitative de la notion de projet important, pas nécessairement liée à un nombre significatif d'agents.

Pour F.O.- DGFIP, cet « outil », même amélioré, relève du catalogue de mesures palliatives imaginées par la DG pour faire digérer ses choix stratégiques ...

Questions diverses :

Gestion des Equipiers de renfort : La délégation **F.O.- DGFIP29** est intervenue sur la gestion prévisionnelle des congés des agents, membres de l'équipe de renfort départementale, au vu des contraintes nouvelles qui semblent se dessiner sur le sujet (obligation de présence de 50 % des effectifs, anticipation avec les plannings de congé des différents services ...).

Dans un tel contexte, la délégation **F.O.- DGFIP29**, a souligné que certes les équipiers de renfort avaient vocation à pallier aux absences dans les services, mais quand revanche leur adaptabilité et anticipation à tous les plannings de congés des services qu'ils renforcent, risquaient fort de se transformer pour eux en un véritable parcours du combattant, .. !!

Nous resterons vigilant sur cet affaire pour que le bon sens l'emporte ...

Modifications des périmètres d'assignation, mise en cohérence avec les EPCI :

Lors du CTL du 7 septembre 2017, la délégation **F.O.- DGFIP29** avait dénoncé l'alignement du réseau DGFIP des Trésoreries sur celui des EPCI car, il préfigurait selon nous de nouvelles atteintes portées à l'encontre du maillage territorial.

Nous avons à l'époque, fait part de nos inquiétudes, au regard de la charge de travail induite pour la réalisation de ces transferts complexes au 1er janvier 2018, la Direction s'était déclarée à l'époque prête pour en assumer le pilotage...

Le retour d'expérience observé depuis janvier 2018, n'a malheureusement pas manqué de nous donner raison, tant sur le terrain cette opération a pu s'avérer chronophage et lourde sur le plan technique. Force est de constater que les collègues aux prises avec d'inextricables difficultés techniques, n'ont pu que méditer le vieux proverbe « *aide toi et le ciel t'aidera* » en attendant l'éventuelle providence du pilotage Directionnel...

La délégation F.O.- DGFIP29 en CTL : Florence JAVELOT (EDR Nord) ; Nelly PERELLE (SIP Brest Abers), Michelle GALLY (EDR Nord), Erick GUERRY (Permanent F.O.- DGFIP29).

VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE



BULLETIN d'ADHESION

NOM : Prénom :

Grade : Indice

Quotité travail

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au :
Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques
Fait à le

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE LA SECTION F.O.- DGFIP29
SUR NOTRE SITE WEB
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>**

